

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

Déploiement national

Groupement scolaire GAN M. MORDEKHAI

Crèche Léa Dévorah et école maternelle Gan M. Mordékhaï Marseille (13)

Note de Première Phase (NPP)

Septembre 2010 – N° ZZPAC1301-0133660H_P_RNPP



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	F. BENATIA / V.FRAISSE	Ingénieurs d'études
Vérificateur	J. TIRAT	Chef de projet
Approbateur	A. ROGER	Directeur de projet

SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit **l'action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)*. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Ecologie.

La crèche Léa Déborah et l'école maternelle Gan M. Mordékhaï, sises 112 boulevard Barry à Marseille (13), sont situées à proximité immédiate d'un ancien site industriel recensé dans la base de données BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service), ce qui a motivé leur intégration à la liste des établissements concernés par la démarche de diagnostic.

Les deux ETS, créés en 2005, font partie du groupe scolaire GAN M.MORDEKHAI qui occupe une superficie d'environ 3300 m², comprenant un bâtiment principal et des aires de jeu extérieures. La crèche Léa Déborah est située au rez-de-chaussée du bâtiment, les salles dédiées à la maternelle se trouvent au premier étage. Le rez-de-chaussée comporte une aire de jeu en extérieur dont l'espace est partagé en 2, pour la crèche et l'école maternelle. Deux aires de jeu extérieures distinctes sont retrouvées au premier étage, à destination de chacune de ces deux populations.

Le site industriel recensé à proximité est une ancienne station-service. Les différentes recherches menées auprès des institutions de la ville de Marseille ont permis de déterminer l'emplacement de cette ancienne station-service, qui était située en contrebas de l'actuel ETS.

Compte tenu des éléments collectés (position géographique, sens d'écoulement de la nappe), la qualité des milieux au droit du site de la crèche Léa Déborah et de l'école maternelle Gan M. Mordékhaï est susceptible d'être influencée par l'activité de la station-service et il existe des potentialités d'exposition des populations les plus sensibles fréquentant l'établissement. De ce fait, nous proposons que **les établissements fassent l'objet de campagnes de diagnostics sur les milieux pertinents (Phase 2)** à l'issue de la Phase 1.

Les informations disponibles à ce stade ne mettent pas en évidence la nécessité de mettre en place des dispositions de gestion provisoires dans l'attente des résultats des investigations de Phase 2.

Le programme d'investigations de phase 2 concerne l'air du sol et l'eau du robinet. Les sols de surface ne font pas l'objet d'investigations car ils ne sont pas susceptibles d'être influencés par l'ancienne activité de station-service.